



DÉCLARATION 2026

Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (CVO)

Arrêté du 17.12.2025. Publication au Journal Officiel le 23.12.2025. Art. L 632-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Renseignements : 03 66 88 39 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h

COMMUNES
ET COLLECTIVITÉS

DATE LIMITE
30/04/2026

BOR 261 CO

FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - SIRET : 490 149 135 00033

CONNECTEZ-VOUS SUR **CVO.FRANCEBOISFORET.FR**



1



DÉCLAREZ

A l'aide de votre n° de contributeur FBF

En cas d'absence de ventes ou de chiffre d'affaires réalisé durant l'année écoulée, une déclaration à néant est obligatoire.

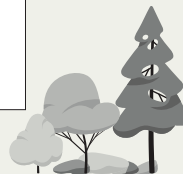
2



RÉGLEZ

par virement

100 % sécurisé



Votre identification contributeur

Votre N° de contributeur FBF

Notre réf.

Vos coordonnées postales

SIRET Code NAF

Tél.

e-mail

Références des essences de bois

(à indiquer dans le tableau au recto suivant votre situation)

Réf.	FEUILLUS	Réf.	RÉSINEUX
101	Chêne	201	Douglas
102	Châtaignier	202	Pin maritime
103	Hêtre	203	Pin sylvestre
104	Frêne	204	Épicéa
105	Peuplier	205	Sapin
106	Robinier	206	Sitka
107	Aulne	207	Pin d'Alep
108	Autres feuillus	208	Autres résineux
1828	Essences mixtes		

Coordonnées à vérifier et corriger lisiblement
pour recevoir votre attestation de paiement par e-mail

☐ PAS DE VENTE EN 2025 (Si vous n'avez effectué aucune vente en 2025 cochez cette case).

DÉCLARATION VENTES DE BOIS ET PRESTATIONS DE SERVICES EN TRAVAUX FORESTIERS EN 2025

(Voir Notice explicative, page 5) Pour le montant des ventes et de la CVO à déclarer, arrondir à l'euro inférieur.

Se référer au "Rappel des montants à déclarer pour la contribution interprofessionnelle obligatoire",
annexé à la facture des frais de garderie, communiquée annuellement par l'Office National des Forêts sur le portail Chorus Pro.

Indiquer l'essence principale Voir références ci-dessus par ex : 103 - Hêtre, etc.		A	x	B	=	A x B = C
		Montant total des ventes 2025 H.T.		Taux de CVO		Montant CVO à verser
Cumul bois sur pied						
1	Votre réf. essence		€ x	0,50%	=	€
Cumul bois abattus bord de route (bois façonnés)						
2	Votre réf. essence		€ x	0,33%	=	€
Cumul bois rendus usine						
3	Votre réf. essence		€ x	0,25%	=	€
Cumul bois transformés à destination de l'énergie						
4	Votre réf. essence		€ x	0,15%	=	€
Cumul prestations de services en travaux forestiers						
5	Votre réf. essence		€ x	0,03%	=	€
TOTAL CVO À RÉGLER						€

Je règle ma CVO : ☐ par virement ☐ par chèque



Modalités de règlement (cochez l'une des cases suivant votre mode de règlement)

Cette déclaration est à transmettre impérativement, avec son règlement ou le mandat correspondant, le 30.04.2026 au plus tard à FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9.

La déclaration de CVO fait office de facture à joindre au mandat de paiement. France Bois Forêt ne dépose aucune facture sur Chorus Pro

☐ Règlement par virement

Mention **OBLIGATOIRE** pour la référence de votre règlement : indiquer le nom de votre commune ou collectivité ainsi que votre numéro de contributeur FBF.

Tout virement non référencé ne pourra être rattaché à votre déclaration

Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Île-de-France

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1820	6002	8060	2868	0511	873
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882

Titulaire du compte : France Bois Forêt COLLECTIVITES LOCALES - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

Vérfifié et arrêté à la somme de (en lettres)

L'ordonnateur

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

e-mail

Date

Jour / Mois / Année



☐ Règlement par chèque pour les collectivités

N° de chèque

libellé à l'ordre de France Bois Forêt Communes et Collectivités

Date

Jour / Mois / Année

Montant

€

Le payeur

Organisme

e-mail

Signataire

Tél.

Fonction

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO, sans délai de prescription en l'absence de déclaration.

Signature et cachet de la collectivité

Date :

Pour un accès direct à franceboisforet.fr



Contact : France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - Tél. 03 66 88 39 63

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'interprofession nationale reconnue France Bois Forêt. Pour en savoir plus sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD), [consulter la Notice CVO 2026](#).